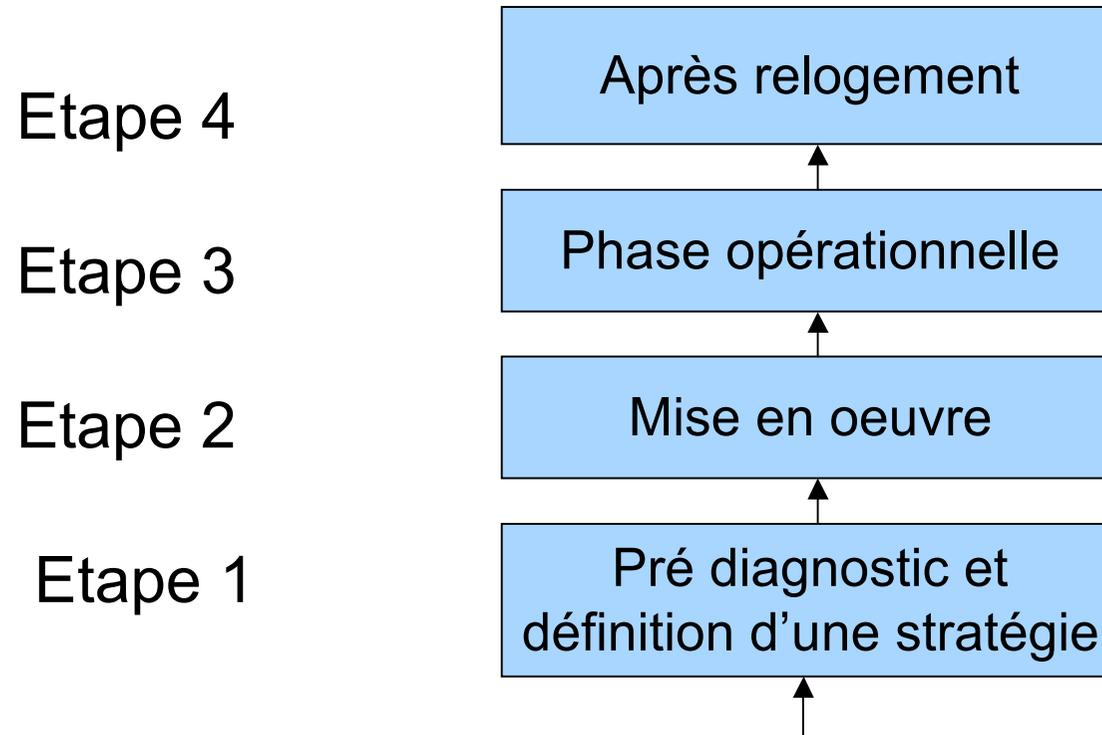


Les étapes d'une opération de relogement



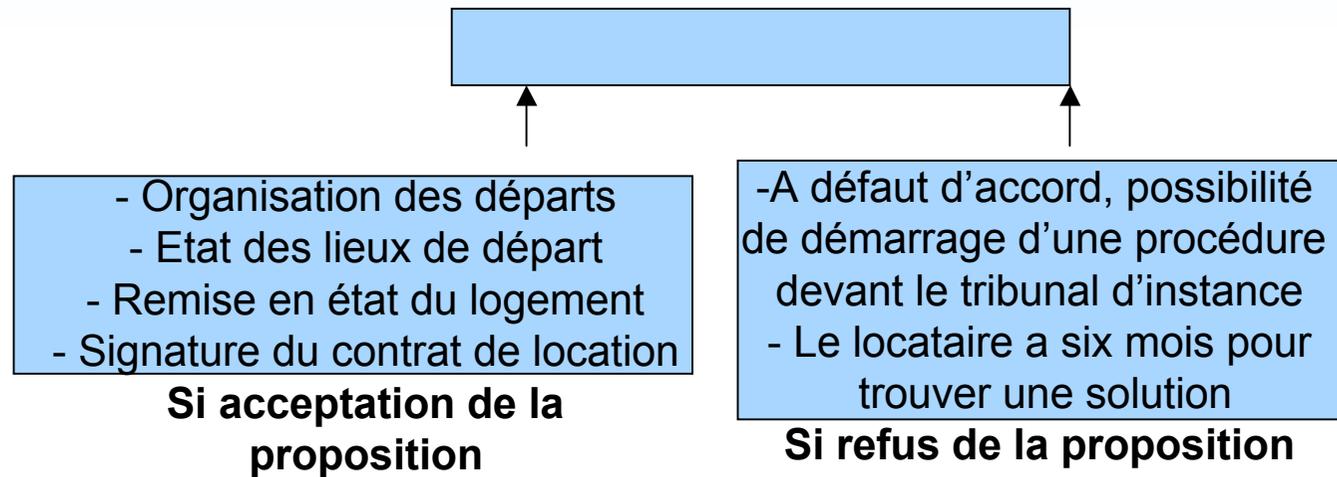
Point de départ : décision de démolir

(Les préalables à l'opération de relogement : définition du projet de rénovation urbaine; organisation, mise en œuvre de l'instance de pilotage global, du dispositif de réalisation du projet global).



■ L' étape 3 : opérationnelle

Etape 4



Etape 3 :
phase
opérationnelle

Etape 2

Etape 1



▪ L' étape 3 : opérationnelle

Les documents à établir au cours de cette étape :

- Le congé à communiquer à chacun des locataires
- La notification d'une convention de relogement signée avec chaque locataire
- Des états d'avancement réguliers aux partenaires, services de l'Etat.

